



7 mars 2017

(17-1341)

Page: 1/3

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX (CIPV)

La communication ci-après, reçue le 1^{er} mars 2017, est distribuée à la demande du Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV).

1. La Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) est un accord international pour la préservation des végétaux, établi à l'origine en 1952 et révisé en 1997, qui vise à protéger les plantes cultivées et les plantes sauvages en prévenant l'introduction et la propagation de parasites. La CIPV a pour objectif stratégique de préserver la sécurité alimentaire et l'environnement tout en facilitant le commerce en renforçant les capacités et les moyens de ses parties contractantes. La CIPV est reconnue par l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale du commerce (Accord SPS de l'OMC) comme étant le seul organisme international de normalisation pour la préservation des végétaux.

2. La CIPV est dirigée par la Commission des mesures phytosanitaires (CMP). Le Secrétariat de la CIPV, hébergé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en tant qu'organe relevant de l'article XIV, collabore avec 183 organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) et 9 organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) pour: a) élaborer des plans d'action et des plans stratégiques concernant les questions phytosanitaires qui se posent au niveau mondial; b) établir des normes internationales, faciliter la mise en œuvre des normes; c) régler les différends en matière phytosanitaire; d) partager les renseignements dans le domaine phytosanitaire; et e) coopérer avec les autres organisations internationales dans le domaine de la préservation des végétaux.

3. L'année 2016 a été particulièrement importante pour la CIPV en raison du lancement de la mise en œuvre des thèmes annuels de la Convention à l'horizon 2020. Elle a été une année exceptionnelle pour la communauté de la CIPV car nous avons obtenu collectivement des résultats remarquables. Le présent document met en évidence dix résultats majeurs dans les domaines suivants:

- thème annuel de la CIPV pour 2016;
- gouvernance et activités stratégiques de la CIPV;
- coordination des normes;
- mise en œuvre des normes;
- renforcement des activités de communication et de plaidoyer;
- promotion de l'Année internationale de la santé des végétaux;
- renforcement du réseau de la CIPV;
- amélioration de la coopération internationale;
- amélioration de la mobilisation des ressources; et
- renforcement de la gestion interne du Secrétariat de la CIPV.

4. *Diffusion du thème annuel de la CIPV pour 2016: la santé des végétaux et la sécurité alimentaire.* Pour la première fois dans son histoire, le Secrétariat de la CIPV a organisé une allocution principale sur le thème annuel de la CIPV à la onzième session de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP). La présentation a été prononcée par M. Rudy Rabbinge, professeur de l'Université de Wageningen (Pays-Bas). Nous avons aussi organisé une série d'activités visant à mettre en avant la santé des végétaux et la sécurité alimentaire, notamment

deux séminaires de la CIPV, une manifestation en marge de la session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et un message vidéo du Secrétaire de la CIPV, diffusé lors des ateliers régionaux de la CIPV organisés en 2016.

5. *Organisation de la gouvernance et des activités stratégiques de la CIPV.* Le Secrétariat de la CIPV a fortement soutenu l'organisation de toutes les réunions des organes directeurs de la CIPV. Nous avons aussi suivi de près la mise en œuvre de toutes les décisions importantes de la CMP, par exemple la constitution d'un groupe de réflexion sur la création d'un organe de surveillance de la mise en œuvre, les activités relatives au mécanisme de financement durable des programmes de travail du Secrétariat de la CIPV et le lancement de la planification stratégique de la CIPV pour 2020-2030.

6. *Coordination d'un nombre record de normes.* Des avancées ont été obtenues dans l'établissement de plus de 40 normes: 12 d'entre elles ont notamment été adoptées (2 normes internationales pour les mesures phytosanitaires, 2 traitements phytosanitaires et 8 protocoles de diagnostic) et 28 normes ont été présentées pour adoption (5 normes internationales pour les mesures phytosanitaires, 11 traitements phytosanitaires et 12 protocoles de diagnostic). Jamais un si grand nombre de normes n'avait été traité au cours d'une même année dans l'histoire de la CIPV.

7. *Promotion de la mise en œuvre des normes.* Cinq ateliers de formation sur l'évaluation des capacités phytosanitaires (ECP) ont été organisés. Y ont participé 40 experts phytosanitaires de 36 pays et 21 juristes de 13 pays, ainsi que des membres du personnel de la FAO. Seize projets ont aussi été mis en œuvre; 6 d'entre eux ont été menés à terme et 10 sont encore en cours, auxquels participent plus de 15 parties contractantes. Un groupe de réflexion a été créé dans le cadre d'un projet pilote de surveillance portant sur trois organismes nuisibles potentiels.

8. *Renforcement des activités de communication et de plaidoyer.* La nouvelle version de la page d'accueil du Portail phytosanitaire international (PPI) et le nouveau Système de mise en ligne des observations ont été lancés. Plus de 170 articles et communiqués ont été publiés, ce qui représente une hausse de 70% par rapport à 2015. Le rapport annuel 2015 de la CIPV a été publié et distribué à 1 000 exemplaires.

9. *Promotion de l'Année internationale de la santé des végétaux (2020).* Le comité de pilotage de l'Année internationale de la santé des végétaux (2020) a été créé et s'est réuni pour la première fois au siège de la FAO, à Rome (Italie). Une manifestation consacrée à l'Année internationale a été organisée en marge de la vingt-cinquième session du Comité de l'agriculture de la FAO. La résolution relative à l'Année internationale de la santé des végétaux (2020) a été approuvée par le Comité de l'agriculture de la FAO à sa vingt-cinquième session, puis par le Conseil de la FAO à sa cent cinquantième session.

10. *Renforcement du réseau de la CIPV.* Un atelier de la CIPV sur les obligations des pays en matière de communication d'informations a été organisé en Asie pour la première fois depuis plusieurs années. Sept ateliers régionaux de la CIPV ont été tenus. Ils ont réuni 212 participants représentant 144 parties contractantes. La consultation technique annuelle des organisations régionales de protection des végétaux (ORPV) a eu lieu à Rabat (Maroc). Y ont participé les neuf ORPV et une région (Caraïbes) pour la première fois depuis de nombreuses années.

11. *Promotion de la coopération internationale.* En particulier, la coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en matière d'établissement de normes a été renforcée. Une coopération sur ePhyto a été lancée avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et une autre, sur des questions liées à la diversité biologique, avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

12. *Renforcement de la mobilisation des ressources.* L'initiative visant le financement durable du programme du travail de la CIPV a été proposée et fortement soutenue par le comité financier de la CMP, par le Bureau de la CMP et par le Groupe de la planification stratégique. Le Fonds judiciaire multidonateurs de la CIPV a bénéficié du soutien de l'Australie, des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Nouvelle-Zélande et de la République de Corée. De nouveaux projets de la CIPV ont fait l'objet de contributions de la Commission européenne et du STDF et d'une annonce de contribution de la part de la Chine.

13. *Renforcement de la gestion interne du Secrétariat de la CIPV.* Le plan d'action inspiré de l'évaluation relative au renforcement du Secrétariat de la CIPV a été mis en œuvre, principalement en vue de réorganiser la structure du Secrétariat de la CIPV avec la création de deux unités spécialisées, chargées respectivement de l'établissement de normes et de la facilitation de la mise en œuvre et d'une équipe d'appui chargée de l'intégration. La gestion de la qualité et l'harmonisation des documents, y compris des documents d'information, ont été améliorées grâce à la mise en place de plusieurs procédures opérationnelles standard.

14. L'année 2017 sera une nouvelle année importante pour la CIPV car, outre la mise en œuvre du nouveau thème annuel de la CIPV – santé des végétaux et facilitation du commerce –, nous allons célébrer le 65^{ème} anniversaire de la CIPV. Parmi les nombreuses tâches et activités qui nous attendent en 2017, cinq sont fondamentales:

- *s'employer à faire connaître* le thème annuel de la CIPV pour 2017 – santé des végétaux et facilitation des échanges – et promouvoir l'Année internationale de la santé des végétaux (2020), en vue de son approbation par la Conférence de la FAO;
- *organiser* la douzième session de la CMP en République de Corée, et créer un nouvel organe de surveillance de la mise en œuvre;
- *mener à bien* le projet 401 du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF-401) et le projet de l'Union européenne relatif au système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS), et lancer les nouveaux projets relatifs à la mise en œuvre de la CIPV (Commission européenne), à ePhyto (Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce), et au renforcement des capacités (programme de coopération Sud-Sud FAO-Chine);
- *renforcer* le réseau de la CIPV aux niveaux régional et national, et améliorer la coopération internationale avec les organisations techniques, commerciales, environnementales et sectorielles compétentes; et
- *poursuivre* les efforts en vue de la mobilisation de ressources supplémentaires et de la restructuration du Secrétariat de la CIPV, et de la célébration du 65^{ème} anniversaire de la CIPV.

15. Le Secrétariat de la CIPV saisit cette occasion pour exprimer sa gratitude la plus sincère au secrétariat du Comité SPS de l'OMC pour son appui sans faille et son étroite coopération.
